

M. David PERRIN - Maire  
Mairie  
2, Rue de la Mairie  
88380 ARCHES

Référence  
JM/AMV/RB/RH

EPINAL, le 13 mars 2025

Dossier suivi par  
Romuald BOGUENET

**Objet : Avis - Modification simplifiée**  
ARCHES

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 25 février 2025, vous avez transmis à la Chambre d'Agriculture des Vosges un dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ARCHES et je vous en remercie.

Cette modification vise d'une part, à mettre en cohérence le règlement du PLU de ARCHES, avec le règlement du Plan de Prévention des Risques Inondations Moselle Amont, approuvé le 18 novembre 2008 sur les zones Ubi2, UYi2, et d'autre part à supprimer le recul d'implantation des constructions des voies et emprises publiques en zone UBc et adapter les marges de recul imposé par rapport aux routes départementales en zone NBA.

Ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Chambre d'Agriculture des Vosges émet **un avis favorable** à cette modification simplifiée du PLU de ARCHES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Le Président,  
Jérôme MATHIEU

*Jérôme MATHIEU*

✓ Certified by  yosign

**République Française**

Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 188 822 035 00013  
APE 9411Z

**Siège Social**  
La Colombière  
17 rue André Vitu  
88026 Épinal Cedex  
Tél. : 03 29 29 23 23  
Fax : 03 29 29 23 60  
Email : [contact@vosges.chambagri.fr](mailto:contact@vosges.chambagri.fr)

**Site de Gérardmer**

Le Costet Beillard  
376 route d'Épinal  
88400 Gérardmer

**Site de Neufchâteau**

32 avenue du Général Henrys  
88300 Neufchâteau